



COMPTE RENDU REUNION CONSEIL DES SAGES DU 23 JUIN 2023

Présents :

Mairie : J.E.MYRTHE

Président : J. BONNET ; *Vice-Présidente* : B.BERTRAND

Membres : B.AURIOL, R.CALMET, J.JEANSON, M.GARDIES, A.LESEIGLE, E.RAUCOULES, M.SALTRON, N.SABATIER, H.SALLIER, C.SIMOENS, D.TOURNIER

Absents excusés : E. ANDREU, A.BERMOND, R. CLERC, P.GARDIES, O.VITTON

En préambule, le Président fait part d'une requête de la présidente de l'association de l'école pour la kermesse du vendredi 30 juin. Elle demande si le Conseil des Sages veut bien participer en réalisant des gâteaux/confitures... qui seraient vendus à cette occasion. Ceux-ci peuvent être déposés soit chez B.AURIOL, soit à la salle B.Vautrin en début d'après-midi. Des billets de tombola sont aussi en vente (voir à la mairie).

Dans l'attente de l'arrivée de M. le Maire, le Président modifie le déroulement de l'ordre du jour.

1) T.E.N.

B.BERTRAND était en réunion avec le Maire la veille pour présenter les actions envisagées afin d'obtenir le label visant à soutenir les plans d'actions des collectivités territoriales en faveur de la biodiversité (certaines sont déjà amorcées) :

- a) extension de la trame noire et réfection du parc d'éclairage public (prévu à partir de septembre 2023).
- b) sensibilisation du public : journée nature, végétalisation, chantier participatif...
- c) participation au « Lempaut de demain » : éco-quartier, cahier des charges...

Ces actions seront présentées au Conseil Municipal la semaine prochaine puis le questionnaire renseigné sera envoyé à l'agence de la biodiversité le 7 juillet. L'obtention du label sera basé sur le déclaratif des intentions.

J.BONNET demande si des contacts ont été réalisés avec l'école.

B.BERTRAND répond que les réactions sont plutôt favorables.

2) PARTICIPATION AU COPIL DU LEMPAUT DE DEMAIN

J.BONNET propose que le Conseil des Sages soit représenté à chaque réunion par lui-même ou B.BERTRAND (suivant la disponibilité) plus un membre qui sera intéressé en fonction du sujet traité. Il va demander un calendrier avec les sujets qui seront abordés.

J.E.MYRTHE précise que Valoris a recueilli les doléances et va revenir avec des propositions de projet sur l'idée directrice d'un futur quartier écologique. Par ailleurs, il va relancer les différents participants attendus car personne n'a encore répondu à sa sollicitation.

B.BERTRAND demande s'il y a un spécialiste de la biodiversité chez Valoris.

J.E. MYRTHE répond que c'est un paysagiste.

J. BONNET rajoute qu'il ne faut pas oublier que l'objectif initial est de relier les différents pôles du village.

A cette occasion, la question se pose sur le problème de communication dans la mesure où la mairie ne peut plus communiquer par mail, compte tenu de la protection des données personnelles dans le cadre du RGPD. Le développeur du site internet travaille sur une application qui permettra de rétablir le contact à partir du mois de septembre. Dans cette attente, la solution est de se rendre sur le site «www.mairiedelepaut.fr ». Les associations ainsi que le Conseil des Sages ne sont pas concernés et peuvent continuer à communiquer par mail.

3) CHANTIER DE L'ÉGLISE

J. BONNET précise qu'il est plus judicieux de parler de « sauvegarde » de l'église. Il en détaille les étapes et les actions à réaliser :

a) Etat des lieux

- soulèvement dalle côté droit de la nef jusqu'au chœur
- infiltrations toit et développement végétation
- fissures et désordres clocher
- beffroi abîmé
- présence pigeons
- peintures et vitraux détériorés

b) Chantiers par ordre de priorité

- expertise et stabilisation sol côté droit
- reprise couverture et zinguerie
- dévégétalisation toit et clocher
- pose système anti-pigeons
- installation nouveau beffroi
- mise aux normes électriques et sécurité
- restauration vitraux
- restauration peintures

c) Financements théoriques

- budget communal
- paroisse, évêché
- état, région, département
- DETR (possibilité éventuelle fin 2023)
- assurance sécheresse
- dons Fondation du Patrimoine
- vente objets paroissiaux
- installation panneaux photovoltaïques
- installation antennes relais télécom

d) Réunions et expertises

- *accompagnement Campa*
- *accompagnement Baudet Campanaire*
- *accompagnement entreprise maçonnerie..*
- Fondation du Patrimoine : Olivier Cèbe le 31/05
- Objets arts sacrés : Gérard de Léotoing le 08/06
- Bâtiments de France : Patrick Gironnet le 19/06
- Expert assurances : Bertrand Camboulives le 29/06

e) Contribution Conseil des Sages

- Participation aux réunions et expertises
- Aide à la préparation du dossier d'appel aux dons Fondation du Patrimoine

URGENT POUR CONSTITUTION DOSSIER APPEL AUX DON

Devis connus actualisés à fournir par la mairie

- toiture et zinguerie
- dévégétalisation
- système anti pigeons
- cerclage clocher
- maçonnerie clocher
- beffroi
- dalle de sol

Questions à traiter par la mairie

- nom et coordonnées du maître d'œuvre
- description des travaux et urgences
- calendrier prévisionnel des travaux
- coût global des travaux
- plan de financement
- recherche de subventions
- contreparties proposées aux donateurs

REMARQUES :

Le représentant des Bâtiments de France a relevé un élément particulier d'architecture : les arcs-boutants en pierre sur le côté de l'église. Il doit revenir pour une visite plus complète.

Le soulèvement de la dalle pourrait être lié au remblai qui aurait gonflé avec l'humidité. Une découpe du carrelage sera effectuée avant la venue de l'expert le 29 juin.

A une question sur l'obligation de faire appel à un maître d'œuvre, J.E. MYRTHE répond par l'affirmative dans la mesure où la totalité du chantier s'élève à 400 000 €.

D. TOURNIER demande si l'on devrait faire un appel d'offres.
J.E. MYRTHE répond qu'il n'y a pas d'obligation jusqu'à 40 000 €.

B. BERTRAND souhaite savoir comment font les autres communes pour le financement.

H. SALLIER indique qu'à Puechoursy, les travaux de l'église (étanchéité toiture, extérieur, carrelage intérieur) se sont élevés à 210 000 € dont 50% de subventions et dons privés (les entreprises peuvent obtenir en contrepartie des avantages fiscaux).

4) MONUMENT AUX MORTS

J.E. MYRTHE précise que le marbrier a réalisé deux devis : l'un concerne un monument en hauteur, l'autre en longueur pour un montant autour de 8 500 €. La livraison ne pourrait intervenir que vers février /mars 2024. L'emplacement retenu est le parking de l'école à la place de la haie côté route. L'ancien monument ne sera pas enlevé.

J. BONNET demande si des subventions peuvent être sollicitées.
J.E. MYRTHE répond qu'il est en recherche pour préparer le dossier.

5) DIVERS

J. BONNET fait remarquer la dangerosité des herbes autour des carrefours qui empêchent la visibilité.
J.E. MYRTHE répond que l'entreprise extérieure commence la fauche ce jour.

A une question de A.LESEIGLE, J.E.MYRTHE précise que les propriétaires n'ont pas obligation d'entretenir les fossés, c'est le rôle de la commune selon une programmation en fonction des priorités.

Concernant la fermeture de la route pendant 11 mois vers Puylaurens compte-tenu des travaux de l'autoroute, J.E. MYRTHE précise que la préfecture doit publier un arrêté de circulation.

PROCHAINE REUNION : VENDREDI 8 SEPTEMBRE à 14H